



Pré-inscription possible par fax ou email : 40 jours avant le début du module

Inscription par courrier avec règlement : 30 jours avant le début du module

**RÉFÉRENCE DU MODULE :** .....

Date : .....

Société : ..... Effectif de l'entreprise : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : .....

N° de Siret (obligatoire) : .....

N° de TVA (obligatoire) : .....

Adresse de facturation si différente (ex. : OPCA) : .....

## Inscription :

Nom et prénom du stagiaire	Nom et prénom du stagiaire	Nom et prénom du stagiaire
1.	5.	9.
2.	6.	10.
3.	7.	11.
4.	8.	12.

## Personne en charge du dossier :

Nom : ..... Prénom : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

Fait à : ..... Le : .....

Cette formation est réalisée dans le but : (cocher la ou les case(s) la / les plus adaptée(s)) :

- d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences
- de perfectionner des connaissances et compétences

Cachet de l'entreprise et signature du responsable en charge de la formation

## A RETOURNER PAR COURRIER :

**KNAUF INSULATION - ECOLE DE L'ISOLATION™ -  
501, Voie Napoléon III - 65300 LANNEMEZAN**

**CLIQUEZ ICI POUR ENVOYER LE FORMULAIRE PAR E-MAIL :**

[ecole.isolation@knaufinsulation.com](mailto:ecole.isolation@knaufinsulation.com)

### Inscriptions

Les inscriptions sont prises en compte à partir de la réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement. Inscription par courrier :

KNAUF INSULATION,  
Ecole de l'Isolation™  
501, Voie Napoléon III  
65300 LANNEMEZAN

Ou par email à : [ecole.isolation@knaufinsulation.com](mailto:ecole.isolation@knaufinsulation.com)  
Pré-inscription par télécopie : 05 62 49 29 83

Votre demande d'inscription doit obligatoirement être accompagnée d'un chèque (à l'ordre de Knauf Insulation), du montant correspondant au module choisi (chèque encaissé après la formation).

Les frais d'inscription comprennent l'accès à la formation, les pauses, les 2 déjeuners et tous documents pédagogiques dédiés. Ils ne comprennent pas l'hébergement, le transport et le dîner entre les 2 jours de formation.

### Financement

Ecole de l'isolation reconnue organisme de formation :  
L'école de l'isolation est reconnue organisme de formation et dispose d'un numéro de déclaration d'activité. Les formations dispensées sont donc éligibles dans le cadre du D.I.F. (Droit Individuel à la Formation).

Tout salarié capitalise, chaque année, des heures au titre du DIF qui lui permettent de suivre une action de formation à son initiative, et après accord de son employeur pendant ou hors temps de travail. Ce droit se calcule à hauteur de 20 heures par an si vous travaillez à temps plein, proratisées si vous êtes à temps partiel, cumulables sur six ans dans la limite de 120 heures.

### Prise en charge

La prise en charge de cette formation vous est possible soit au titre du DIF soit au titre du plan de formation dont le budget est déterminé par un pourcentage de votre masse salariale à verser à un organisme collecteur

Le plan de formation correspond à votre obligation de participer au financement de la formation professionnelle de vos salariés. Votre contribution au plan de formation varie selon la taille de votre entreprise et votre convention collective applicable.

Tout d'abord, il vous faut vous assurer de votre OPCA de référence (OPCA : organisme paritaire collecteur agréé) et être à jour de vos cotisations.

Chaque OPCA déterminant ses procédures et ses propres critères de prise en charge, renseignez-vous avant le début de la formation pour connaître les conditions de remboursement. Votre comptable ou l'URSSAF de votre secteur peuvent vous aider à connaître votre OPCA.

### Informations pratiques

Convention et convocation

A partir de 4 semaines avant le début du module, le service formation vous adressera par mail ou par courrier :

- La convention de formation en 3 exemplaires, dont un exemplaire à nous retourner signé, avec le cachet de votre entreprise.
- La convocation avec tous les détails pratiques : horaires – plan d'accès – programme
- Le programme détaillé du module ainsi que le règlement intérieur de l'école qui doit être communiqué aux stagiaires
- Le mémo « Informations pratiques » avec les numéros utiles, les hôtels potentiels et les restaurants.

### Facturation

Dès la fin du module, le Service Formation vous adressera directement, ou adressera à l'organisme collecteur :

- La facture acquittée en 2 exemplaires
- L'attestation de présence
- La feuille d'émargement

### Evaluation

A l'issue de la formation, une évaluation des acquis des connaissances sera élaborée sous forme de QCM. Une attestation de fin de formation vous sera transmise.

### Désistement/report – annulation

Au sein d'une même entreprise, le remplacement d'un stagiaire par un autre est possible à tout moment. Le report d'inscription pour un autre stage est possible, en fonction du nombre de places disponibles. Sauf cas de force majeure, toute annulation par l'entreprise, 8 jours avant le début du module fera l'objet d'une facturation à 50% du coût dudit module.

### Annulation du module

Knauf Insulation se réserve la possibilité d'annuler et/ou reporter un module, lorsque le nombre de stagiaires inscrits est pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session. Le ou les stagiaire(s) inscrit(s), ainsi que leur entreprise(s) et l'organisme collecteur seront prévenus 15 jours avant le début du module.

### Confidentialité

Le stagiaire s'interdit de reproduire ou de représenter au bénéfice de toute personne n'ayant pas pris part à la formation, à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie des supports de formation qui lui ont été remis, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation expresse de Knauf Insulation ou du formateur représentant Knauf Insulation.

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 73 65 00587 65 auprès du préfet région Midi Pyrénées. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Plus d'informations sur notre site internet [www.knaufinsulation.fr](http://www.knaufinsulation.fr)  
– Rubrique : Formation